



CELEBRATION OF CITIES – 2
AN IDEA FOR THE CITY
INTERNATIONAL COMPETITION
OPEN TO ARCHITECTS AND STUDENTS OF ARCHITECTURE



Célébration des villes 2

UNE IDÉE POUR LA VILLE

La première édition de la consultation internationale Célébration des villes, lancée par le Président Jaime Lerner, s'adressait aux architectes et aux étudiants en architecture du monde, les appelant à imaginer des opérations «d'acupuncture urbaine» de nature à remédier aux déséquilibres et aux fractures dont souffrent les cités d'aujourd'hui.

Consciente que d'autres thématiques peuvent être identifiées et développées, l'Union Internationale des Architectes UIA a souhaité leur donner de nouveau la parole, et poursuivre un processus de démocratie urbaine en faveur de l'amélioration des conditions de vie des êtres humains, dans le contexte d'un nouvel humanisme pour le troisième millénaire: celui de la connaissance et de la prise de conscience. Cette initiative a eu le soutien de l'UNESCO et fait partie d'un programme de coopération entre l'UIA et le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains, UN- Habitat

ATTIRER, ACCUEILLIR, SE DÉPLACER

La seconde édition souhaite mettre l'accent sur trois nouveaux défis susceptibles d'engendrer des transformations positives dans la ville.

Rendre la ville attractive et accueillante:

Attractive pour l'ensemble de la société en termes d'offres, d'initiatives et d'opportunités temporaires ou permanentes.

Accueillante pour les habitants et les visiteurs sur le plan du divertissement, de l'agrément, de la sécurité, des services, de l'accessibilité etc.

Permettre la mobilité:

la question des transports et des déplacements est un thème structurel et son traitement engendre un vaste champ d'interventions et d'inventions: utilisation de nouveaux modes de déplacement respectueux de l'environnement.

UN NOUVEAU CONCOURS ENTIÈREMENT SUR INTERNET

Le concours a été entièrement organisé sur Internet à niveau, national et international, dans le respect absolu de l'anonymat des concurrents et du règlement UIA-UNESCO sur les concours internationaux d'architecture et planification urbaine.

Le site a été visité par 320.000 parmi architectes et étudiants.

La consultation est organisée par le CNAPPC (Consiglio Nazionale Architetti, Planificatori, Paesaggisti e Conservatori), Section italienne de l'UIA en collaboration avec la revue italienne l'ARCA.

L'UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES

L'UIA est une fédération d'organisations professionnelles d'architecture de 117 pays et représente plus d'un million quatre cents milles architectes dans le monde entier – un réseau professionnel sans égaux. Parmi ses nombreuses missions en faveur des professionnels et de la qualité de l'habitat, l'UIA se fait garante de l'exemplarité des

concours internationaux comme ceux qui ont produit la construction d'édifices qui représentent un point de référence pour tous : la Sydney Opera House, le Centre Georges Pompidou à Paris, le Forum Internationale de Tokyo et la Bibliothèque de Alessandria d'Egypte. Périodiquement, l'UIA engage les étudiants d'architecture et les professionnels lançant des très amples consultations sur thèmes de grand intérêt internationale, comme le *Célébration des Villes*.

Gaetan Siew, Président UIA

CONCOURS INTERNATIONAL "CELEBRATION DES VILLES 2"

Après le succès du 1^o Concours International consacré à la Célébration des Villes, et convaincus que le prochain Conseil UIA et son Président poursuivront cette initiative, nous réaffirmons ce que nous avons déjà exprimé : La ville est la plus importante des inventions de l'homme. Une ville n'est pas seulement l'endroit où vivent des gens. C'est également le lieu où ils poursuivent leur évolution personnelle, tout en essayant de profiter au maximum de leur existence. L'architecture est une profession bénie parce que l'architecte, plus que quiconque, a les moyens de reinventer et de transformer l'idée de la ville. Tout architecte a une bonne idée pour sa propre ville mais aussi pour les villes des autres. L'UIA, en mobilisant les architectes du monde entier, leur donne l'occasion d'exposer ces idées, de créer des projets faisables, capables de capturer l'imaginaire des citoyens et de sensibiliser leurs responsables. Des actions qui font réagir la ville et ses citoyens ; des idées qui dirigent un quartier de façon à ranimer l'ensemble, à améliorer et à créer des réactions positives. Des réactions en chaîne. Des réactions qui interviennent pour revitaliser, et qui changent le fonctionnement de l'ensemble. Dans les villes où ce type de transformation est une réussite, il existe une possibilité de commencement, de réveil. C'est cela qui fait réagir une ville. L'aménagement urbain est un processus qui, même au mieux de ses possibilités, n'est plus à même de produire un effet immédiat. En général, il s'agit d'une étincelle qui génère une séquence d'actions. Une véritable "acupuncture" urbaine. La célébration des espaces urbains est un processus énorme de soutien à la ville, pour qu'elles retrouvent leur rôle de lieu de rencontres, de lieu de créativité et de solidarité. Elle doit servir à promouvoir des projets qui améliorent la vie des gens, tout en facilitant les "acupunctures urbaines". De nombreuses communautés en voie de développement peuvent être aidées par ces projets. La valeur sociale de cette action est une raison suffisante pour y participer. De plus, la célébration des villes favorisera l'échange —aujourd'hui trop limité— d'expériences précieuses, en permettant le partage des projets, de façon quasiment instantanée, dans le monde entier. Elle sera l'occasion suprême pour des architectes créatifs de démontrer leurs valeurs et de retrouver l'espace qui a été progressivement perdu au fil des dernières décennies.

6- Ce deuxième Concours International est une nouvelle occasion à saisir. La promotion de ces idées, simultanément, dans le monde entier, par l'utilisation du réseau des systèmes d'information des architectes du monde, est organisée sur le plan technique par le CNAPPC et la Section italienne UIA avec la collaboration de la revue l'ARCA et produira rapidement de nouveaux projets, des centaines de projets, une nouvelle et véritable Célébration des villes.

Jaime Lerner

CELEBRATION DES VILLES 2

Gaétan Siew, Président UIA

Le succès de la première édition de la Célébration des villes nous a convaincus que les architectes et les étudiants du monde entier avaient beaucoup d'idées intéressantes pour améliorer la qualité de vie et pour résoudre beaucoup de problèmes auxquels sont confrontées les villes d'aujourd'hui. La Célébration des villes 2 a été jugée à Vancouver, à l'occasion du Forum Urbain Mondial III, des Nations Unies, au sein duquel, l'UIA parmi d'importants débats, a présenté ces projets, qui, comme l'acupuncture, peuvent fournir des améliorations pertinentes aux villes du monde entier, et, plus particulièrement, aux zones les plus dépourvues. Il est encourageant de voir que les architectes dans le monde entier, peuvent non seulement penser et participer à des débats, mais aussi, passer des idées aux actions. Ceci était le thème du FUM III. Cette deuxième édition de la Célébration des villes prouve, encore une fois, que les architectes peuvent et veulent

contribuer avec des idées concrètes , à faire en sorte que les villes deviennent plus accueillantes et attractives, en particulier, par l'amélioration de la mobilité de tous les citoyens et par le développement d'un processus de "démocratie urbaine". Nous sommes particulièrement heureux d'avoir la possibilité de présenter ces projets au cours de la Biennale d'architecture de Venise, qui proportionnera une énorme audience à un nombre considérable d'idées ingénieuses, qui, nous l'espérons, toucheront non seulement un grand nombre de visiteurs, mais aussi, un grand nombre de responsables qui peuvent décider d'utiliser certaines de ces solutions pour rendre leurs villes meilleures et plus agréables à leurs habitants. Nous ne pouvons pas rester aveugles au développement croissant de nos communautés urbaines. Que ce catalogue puisse contribuer à une large diffusion des idées présentées pour la Célébration des villes 2, ainsi qu'à une véritable célébration de la qualité de la vie dans les villes, sont nos vœux les plus sincères.

"LA CELEBRATION DES VILLES"

- UN NOUVEAU TYPE DE CONCOURS DE L'UIA

*Wolf Tochtermann

Bien que dans les siècles précédents, la majorité de la population mondiale ait vécu et travaillé dans des zones rurales, la façon de vivre a dramatiquement changé au cours des derniers 150 ans. Comme nous le savons, la plupart des personnes habite aujourd'hui, plus que jamais auparavant, dans des environnements urbains. Le processus d'urbanisation continue de s'accroître, et même ceux qui habitent encore dans des zones rurales sont de plus en plus dépendants des activités générées par les zones urbaines.

Parallèlement, la population mondiale, a augmenté et continue d'augmenter de telle façon que l'effet combiné des déplacements des populations et de la croissance démographique ont contribué à l'apparition d'agglomérations de dimensions et d'une diversité jamais vues.

«Les villes sont des signes des temps» mais qu'est-ce qu'une cité, une ville, ou, de façon générale, un établissement urbain ? Elles présentent de si différentes origines et formes, aussi, les perceptions de ces environnements urbains sont-elles si variées. Pour beaucoup, la ville n'est qu'un lieu où ils vivent et travaillent. D'autres considèrent, en revanche, que la ville est un "lieu de rencontre", une source d'enrichissement, d'échanges culturels et d'engagements sociaux.

Chaque période de l'histoire a sa propre conception du développement, sa propre façon d'exercer le pouvoir et ses méthodes de production, qui peuvent expliquer la prospérité ou le déclin d'une agglomération, mais en fait, nous savons peu de choses ou même rien de leur origine, de leur raison d'être, et il est souvent difficile d'identifier les facteurs qui ont favorisé, ou bien, entravé leur évolution.

La ville est devenue le destin de tous, hommes et femmes, et parmi la grande variété des établissements urbains, nous trouvons, les centres historiques avec leurs bâtiments, leurs rues, leurs places, tout comme les bidonvilles à la périphérie des zones métropolitaines avec leurs logements pauvres et le manque de toute infrastructure. Nous sommes préoccupés par les problèmes d'habitat dans les banlieues, les villes de frontière, les petites villes, et nous le sommes davantage, par la croissance incontrôlable des habitats soit disant marginaux de partout dans le monde.

Les architectes et les urbanistes, qui peuvent apporter des contributions significatives pour

embellir notre environnement, essaient de mieux comprendre la complexité des problèmes auxquels les villes doivent faire face. Ils prennent conscience que leur contribution doit aller au-delà d'une traditionnelle proposition architecturale. Ils veulent participer aux processus de décision et être impliqués dans d'autres questions qui ne sont pas forcément du domaine de l'architecture. Ils veulent, en fait, développer leur rôle et leur engagement social. Le projet de la "Célébration des villes" a précisément été conçu pour élargir le rôle de l'architecte dans le contexte urbain, lorsque des interventions mineures ou à court terme semblent aussi importantes que des projets de grande envergure et lorsqu'ils sont conçus pour le bien-être des usagers et, tant que possible, avec leur participation. Ce projet s'adresse aussi, par conséquent, à l'engagement des Gouvernements, des Municipalités, et autres responsables locaux pour qu'une meilleure coopération s'établisse entre les architectes, les urbanistes, et les responsables politiques.

Ce concours, ouvert aux étudiants ainsi qu'aux architectes, présente beaucoup d'aspects novateurs, et ces deux expériences ont clairement démontré la validité de ses objectifs. Nous espérons qu'ils deviendront plus "populaires" à l'avenir, et qu'ils susciteront davantage d'intérêt et de participation dans le monde entier, tout en soulignant la spécificité culturelle des différentes régions.

Nous sommes très heureux des résultats obtenus et remercions vivement le CNAPPC, la Section italienne de l'UIA, et, en particulier, notre ami Giancarlo Lus et ses collègues pour leur remarquable travail et générosité.

**Wolf Tochtermann, Directeur du Commission UIA "Concours internationaux"*

INTRODUCTION

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes et les agglomérations urbaines. Comparée à la vie à la campagne, la vie dans les villes semble plus prometteuse, car celle-ci offre, aux habitants, des opportunités sur le plan économique et des services, mais aussi sur le plan culturel, qui n'existent pas en milieu rural. La promesse d'une vie meilleure et d'un plus grand nombre d'offres de travail ont suscité un exode rural dont l'ampleur a varié à travers les siècles. Particulièrement forte au 20ème siècle, cette migration était justifiée par de meilleurs emplois et revenus à la ville par rapport à la campagne. De nos jours, les grandes villes et les zones urbaines continuent à attirer les ruraux bien qu'il n'existe plus les mêmes opportunités de trouver des emplois que par le passé, tout du moins dans les secteurs traditionnels de l'économie.

Il y a dix ans seulement, bien des urbanistes, des sociologues, voire des écrivains ont estimé que les problèmes de la ville pourraient et devraient se résoudre à la campagne. Aujourd'hui, nous avons compris que le processus d'urbanisation est irréversible. Mais nous avons aussi compris que, dans de nombreux pays, ni les autorités nationales ou municipales, ni les urbanistes n'ont les moyens, ou ne pourront contrôler la croissance urbaine.

C'est ainsi que les villes présentent de saisissants contrastes. Elles produisent une grande partie de la richesse d'un pays, mais elles portent aussi la plus grande partie du fardeau de sa pauvreté.

Pendant trop longtemps, les politiques de la construction ont été exclusivement orientées pour répondre aux besoins en matière de logements, avec la conviction que «le logement pour tous» résoudrait les problèmes des grandes agglomérations en créant des villes saines et conviviales. Cependant, l'expérience des dernières décennies a démontré qu'il s'agissait là d'une vision superficielle et simpliste du problème.

Les vastes programmes de logements, les grands ensembles et même les villes nouvelles ont rarement donné naissance à une véritable urbanité et à une vie sociale dans toute sa diversité, avec toutes les possibilités que l'habitant est en droit d'espérer de sa ville.

En dépit de leurs insuffisances, et de leurs dangers, il faut bien accepter les villes et les agglomérations comme une réalité qui ne pourra pas être remplacée par un travail de fiction ou une utopie dont le devenir sera toujours incertain. Le programme de l'UIA «Célébration des villes» devrait permettre aux architectes du monde de proposer une série de projets réalistes, et réalisables par les municipalités intéressées.

Le 1^o Concours International sur La Célébration des Villes a traité les quatre premiers scénarios concernant:

- **la ville historique;**
- **les grands complexes résidentiels**
- **la périphérie des métropoles;**
- **l'habitat précaire**
- **les bidonvilles;**
- **les banlieues.**

Avec ce 2^o Concours International sur La Célébration des Villes, deux autres scénarios seront mis en valeur.

LA VILLE ATTRAYANTE, LA VILLE ACCUEILLANTE

Dans les dernières décennies, la croissance démesurée et la crise économique auxquelles de nombreuses villes ont été confrontées en raison des changements des économies de marchés, ont conduit à un phénomène nouveau et intéressant: une compétition s'est ouverte pour créer des villes de plus en plus attrayantes et accueillantes afin de surpasser les nombreux problèmes causés par la croissance frénétique créée par l'industrialisation. Les villes historiques sont devenues des métropoles, des grands ensembles de logements, des habitations précaires, des banlieues.

En exploitant leurs propres ressources naturelles, archéologiques, historiques et culturelles ou bien en utilisant des nouvelles idées, certaines villes ont remplacé une économie basée sur la production industrielle par une économie basée sur la distribution des services ou encore sur le tourisme spécialisé. Bilbao est un bon exemple de ce phénomène : la filiale européenne d'un musée privé, le Guggenheim, a transformé la ville et l'a placée à un nouveau niveau international.

Le Concours offre une opportunité aux architectes et aux étudiants de proposer de nouvelles idées pour rendre la ville plus attirante pour ceux de l'extérieur, et plus vivable pour ceux qui y habitent. Il est clair que toute nouvelle proposition devra traiter les caractéristiques et les problèmes de chaque ville (qui sont en partie couverts par les 4 points de la Célébration des Villes 1: la ville historique; les grands ensembles - la périphérie des métropoles; l'habitat précaire - les bidonvilles; les banlieues).

En fait, ces idées ne pourront être une fin en soi, mais devront produire des effets en

termes de transformation positive du contexte urbain, de manière à introduire un processus conduisant à une solution des problèmes structurels, parmi lesquels les problèmes sociaux ne sont pas les moindres. Plus précisément, "attrayant" et "accueillant" ne sont pas une simple classification esthétique mais une indication dans laquelle :

Attrayante signifie la force d'attraction d'une ville par rapport à la société globale en termes d'offres, d'opportunités qui peuvent être permanentes et/ou temporaires, c'est-à-dire toute initiative possible et positive, ou toute activité qui se déroule dans la ville.

Accueillante signifie une action positive d'accueil (des citoyens), qu'elle soit permanente ou temporaire (visiteurs), avec un soutien important des nouveaux arrivants, mais aussi des résidents, du point de vue des divertissements, de la réceptivité, de la sûreté, de l'assistance, de l'accessibilité, etc.

Ce sont juste ces aspects qui peuvent inspirer des idées spécifiques que les concurrents devront proposer dans leurs projets afin de tenter d'obtenir une architecture de qualité, dans une vision positive de l'univers où la "Beauté" est synonyme de "Bonté", et où le but est de transformer l'environnement bâti pour améliorer la qualité de vie, la sécurité et le bonheur de l'homme selon un idéal constructif d'humanisme renouvelé.

Tout cela doit correspondre à la volonté de trouver de bonnes idées pour privilégier les espaces non construits (les espaces extérieurs, publics) par rapport aux espaces construits (privés) où ces "vides" provoquent des émotions fortes dans la recherche des plus hauts niveaux d'esthétiques dans chaque culture et civilisation.

En particulier, un aspect principal, et peut-être l'un des problèmes majeurs de toutes les villes, indépendamment de leur structure urbaine, de leur dimension, de leur importance historique et culturelle, est:

LA MOBILITÉ

Résoudre le problème des transports dans la ville est l'une des préoccupations principales des Maires, que ce soit dans la ville de Londres ou celle de Mexico, à Hong Kong ou à Shanghai. Ce n'est pas une pure coïncidence si le projet lauréat de la Section « architectes » de la première édition est un projet consacré au problème de la circulation dans le centre de la ville de Milan, et s'il proposait des solutions pour rendre la ville plus accueillante.

Pour faire face à ce problème, ce qui est nécessaire en premier lieu, c'est de procéder à une synthèse de tous les moyens de circulation, qu'ils soient publics ou privés, comme cela a été fait dans la ville brésilienne de Curitiba. Mais il faut aborder aussi les questions de structure liées aux infrastructures, avec la mise au point et la réalisation de diverses tâches.

- la création de zones pour piétons dans les parties des villes les plus significatives au point de vue historique, culturel et commercial;
- la création de rues et de zones de parkings à construire dans le respect du tissu urbain d'origine, ou bien en recréant ce tissu (exemple Hausmann), ce qui est une méthode fréquemment utilisée pour transformer les bidonvilles en villes modernes;
- l'identification de technologies de transports de plus en plus sophistiquées, y compris par exemple le projet d'unités mobiles individuelles présenté par Toyota, ou bien les unités mobiles auto-propulsées pour piétons présentées par des compagnies aux USA;

Evidemment, chacun de nous voudrait vivre dans une ville où il n'y aurait plus de pollution acoustique, de pollution électromagnétique, de pollution de la lumière, de l'eau et de l'air que nous respirons.

Si nous considérons que les moyens de transports sont parmi les causes majeures de cette pollution et que le vingtième siècle a été le siècle de l'occupation de la ville par tous genres de moteurs plus ou moins bruyants (on en est même arrivé à breveter le bruit d'un moteur de moto), avec des niveaux de pollution variables : que peut-on faire pour trouver des alternatives à tout ça ? C'est l'une des mille questions qui harcèlent la ville contemporaine.

Les concurrents auront libre cours pour des idées et des propositions nouvelles.

Conscients que d'autres thématiques auraient pu être couvertes par le thème du programme "Célébration des villes", lancé par son Président Jaime Lerner, l'UIA voudrait à nouveau donner la parole aux architectes et aux étudiants du monde entier, en les invitant à mener une réflexion et à présenter des propositions qui auraient comme objectifs de corriger ces lacunes relevées dans leurs villes. Ces propositions ponctuelles, comparables à un programme d'"acupuncture urbaine", permettraient non seulement d'identifier et d'analyser ces déséquilibres, mais aussi de présenter des propositions concrètes à même d'y remédier.

Le Concours International organisé dans ce but devrait permettre de présenter, au Congrès UIA de Turin en 2008, non seulement un ensemble d'idées en réponse aux aspects problématiques des villes, mais aussi l'application de quelques-unes de ces propositions, grâce à la mobilisation d'autres acteurs du domaine de la construction, c'est-à-dire les décideurs, qu'ils soient du monde politique ou financier. En tout cas, le souhait est que les actions de gestion et de transformation des villes se déroulent à travers un processus démocratique où les acteurs économiques, les politiciens et les architectes, en collaboration entre eux et avec les citoyens, trouvent des solutions meilleures pour satisfaire les intérêts généraux de la société dont les architectes, en particulier, sont les garants. En conclusion, engageons-nous dans un processus de "Démocratie Urbaine" en faveur de l'amélioration des conditions de vie de l'homme, dans un contexte de nouvel "humanisme" pour le troisième millénaire, le millénaire des travailleurs de la connaissance et du savoir.

CONDITIONS

1. Objectifs de la consultation « UNE IDEE POUR LA VILLE »

- 1.1 Comme l'acupuncture —qui est basée sur une philosophie de l'harmonie et de l'équilibre entre l'homme, son environnement et lui-même— l'architecture doit permettre de lancer des actions ponctuelles tendant à améliorer les conditions de vie des habitants des villes.
- 1.2 Considérant les problèmes critiques affectant et causant un déséquilibre dans la vie quotidienne des hommes, au sein de la majorité des villes, cette consultation internationale est lancée pour inciter les architectes et les étudiants en architecture à s'interroger sur leurs villes et à formuler des propositions simples, facilement applicables, permettant une meilleure harmonie entre l'homme et son environnement.
- 1.3 L'analyse des points critiques des villes dans lesquelles nous vivons et la présentation

d'idées nouvelles aideront les décideurs à rendre les villes plus harmonieuses et dynamiques. Une coopération entre les professionnels de l'architecture et les décideurs doit s'engager de façon pragmatique. Comment y parvenir ? En donnant l'occasion aux architectes et aux étudiants en architecture de proposer des actions.

- 1.4 Selon les principes mêmes de l'acupuncture, ces actions doivent être simples, à effet instantané, à coût modéré et applicables en toute occasion, aussi bien pour faciliter la vie quotidienne des citoyens que pour faire face à des cas d'urgence, que ce soit au coeur des villes ou dans des lieux reculés où les populations vivent dans des conditions précaires.
- 1.5 Les actions proposées pourront être liées à tout problème crucial concernant l'environnement, l'industrie, le commerce, la voirie, les transports, la sécurité publique, les services, les communications, la régénération urbaine, les espaces publics, etc... L'aspect lié à la durabilité devra être privilégié.

2. Lignes directrices

- 2.1 Sachant qu'il serait inutile d'énoncer des grands principes qui ne pourraient ensuite être mis en application par manque de volonté politique ou de moyens financiers, les Sections membres de l'UIA devront se rapprocher des autorités municipales des principales villes de leurs pays afin de vérifier s'il existe un intérêt des élus pour mener une action urbaine d'intérêt collectif. Une synergie entre les professionnels de l'architecture et les autorités locales, avec la participation des citoyens, est donc indispensable.
- 2.2 Le nombre de propositions par ville est illimité, et le nombre de villes par pays l'est également.
- 2.3 Les architectes et les étudiants dont les projets auront été primés dans le cadre de cette consultation internationale feront l'objet d'une reconnaissance particulière de la part de l'UIA. Leurs projets seront présentés au Congrès mondial de l'UIA, à Turin (Italie) en 2008.

1. Promoteur du concours

- 2.0 Cette consultation est organisée par l'UIA dans le cadre du programme d'actions pour la « Célébration des villes » lancé par son ancien Président, avec la coopération du CNAPPC (Consiglio Nazionale degli Architetti, Pianificatori, Paesaggisti e Conservatori – Italie) et la collaboration de la revue ARCA EDIZIONI, de la Section Italienne UIA et des Sections membres qui y participeront.

3. Type de concours et catégories

- 4.1 Ce concours d'idées, ouvert, est organisé au niveau mondial, en deux phases : des concours nationaux organisés par les Sections membres de l'UIA, suivis d'une sélection internationale faite parmi les lauréats des concours nationaux.
- 4.2 La consultation est organisée en deux catégories : professionnels (P) et étudiants (E).

5. Éligibilité

- 5.1 La consultation est ouverte aux architectes et étudiants en architecture dans les pays membres de l'UIA.
 - 5.1.1 P - PROFESSIONNELS : Tout architecte ayant une qualification professionnelle reconnue par la Section Membre de l'UIA pourra participer au concours national organisé dans son pays.

5.1.2. S - ÉTUDIANTS : Tous les étudiants inscrits dans une école d'architecture reconnue par une Section Membre de l'UIA sont invités à participer au concours national organisé dans son pays.

1. Droits d'inscription

- 6.1 Chaque participant ou groupe de participants devra payer à l'UIA un droit d'inscription, non remboursable, de 80 euro pour les professionnels, et de 20 euro pour les étudiants.
- 6.2 Le paiement des droits d'inscription devra être effectué exclusivement par carte de crédit / e-cash (VISA, AMEX, Mastercard, Paypal) : chaque participant ou groupe de participants devra effectuer le paiement des droits d'inscription, obligatoirement, lors de l'envoi de la fiche d'inscription (voir point 2).

2. Inscription, documents demandés et transmission

- 7.1 L'inscription sera faite au moment de la transmission du projet, en remplissant la fiche électronique d'inscription téléchargeable sur le site www.celebcities2.org
- 7.2 Au moment de l'inscription, chaque participant fournira ses données personnelles et les données sur d'éventuels membres du groupe de conception, la catégorie choisie (Professionnels ou Etudiants) et la nationalité du chef du groupe.
- 7.3 Le système télématique, en confirmation de la procédure correcte, donnera un message de réception des données et du document transmis, qui aura la valeur de preuve de l'inscription, et comportera un code d'identification alphanumérique (Code « A »).
- 7.4 Les participants devront transmettre via le WEB, et tout en suivant les procédures établies, un seul projet en format Adobe Acrobat PDF, composé de 3 pages en format UNI A3, selon les indications contenues dans les spécifications techniques qui seront à disposition sur le site officiel du concours. Le projet devra contenir les parties graphiques, selon les indications des articles 10 et 11 , sur la première et la deuxième page ; par contrem la troisième page sera réservée exclusivement aux textes cités à l'article 11.2.
- 7.5 Les inscriptions et les transmissions de documents effectuées dans d'autres formes que celles indiquées dans ce règlement ne pourront pas être acceptées.
- 7.6 Le texte du projet devra être, sous peine d'exclusion automatique, absolument anonyme dans toutes ses parties, que ce soit de façon manifeste ou cachée. Il devra être rigoureusement conforme aux spécifications techniques opératives détaillées concernant son format et sa dimension, qui seront publiées sur le site www.celebcities2.org.
- 7.7 Le système télématique assignera, à chaque projet, un code alphanumérique d'identification (code « B »), qui constituera la dénomination officielle du projet au cours des travaux des juries.
- 7.8 La Commission technique spéciale réalisera toutes les procédures pour maintenir l'anonymat des propositions présentées au concours, tout en gardant jusqu'à la fin des travaux des juries la base de données comportant les correspondances entre les noms des concurrents et les codes alphanumériques assignés à chaque projet.
- 7.9 La date et le calendrier officiel du Concours seront publiés sur le site www.celebcities2.org, qui sera la référence pour toutes les dates limites indiquées

dans cet avis de concours. La date et l'heure officielles seront constamment maintenues synchronisées sur l'heure officielle de Greenwich (GMT).

- 7.10 Les procédures d'inscription et de transmission des procédures seront activées sur le système télématique à partir du **19 Avril 2006 – 16.00 GMT** (Greenwich Mean Time) jusqu'au **27 Avril 2006 – 16.00 GMT**, date limite d'inscription et de participation au Concours.
- 7.11 Dans le cadre des délais susmentionnés, chaque concurrent peut transmettre, suivant la procédure indiquée dans cet article, d'autres documents pour remplacer ceux déjà transmis précédemment ; dans ce cas, le jurés ne prendront en considération que le dernier document reçu.
- 7.12 Les participants, en procédant à leur inscription, s'engagent à fournir, sur demande des organisateurs et après l'officialisation de la liste finale des lauréats, les mots de passe pour ouvrir leur document en format PDF.
- 7.13 Les auteurs des projets lauréats et mentionnés sont obligés, sur demande des organisateurs, de fournir les documents liés aux projets avec des caractéristiques techniques (résolution et format) différents de ceux transmis au moment de la participation au concours, pour leur éventuelle publication dans un catalogue.
- 7.14 En raison des temps assez longs réservés à la procédure susmentionnée et de l'adoption des mesures de caractère technologique appropriées et suffisantes, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de difficulté d'accès au système télématique et/ou en cas d'échec de l'activation des procédures télématiques dans les délais fixés. Ils déclinent toute responsabilité, notamment concernant les difficultés techniques auxquelles les concurrents pourraient être confrontés et/ou de problèmes dus au système informatique et qui seraient indépendants de la volonté des organisateurs. Par exemple : les difficultés de connexion télématique au système résultant de l'utilisation d'un système informatique inadapté, par les concurrents, ou utilisé de façon inadéquate, de congestion temporaire du réseau Internet et/ou de la ligne de connexion au système télématique du Concours, d'événements catastrophiques et imprévus, qu'ils soient naturels ou provoqués par l'homme, qui affectent l'équipement et les infrastructures technologiques couvrant la Gestion du Concours, etc.
- 7.15 Afin de réduire la possibilité de congestion du système, les concurrents sont invités à avancer le plus possible leur procédure d'inscription et de transmission du projet, sans attendre la date limite fixée.
- 7.16 En cas d'interruption temporaire du système, pour causes de force majeure, les dates limites pourront être étendues, sur décision du Secrétariat Technique et après consultation du Comité de Garantie, avec publication de l'information sur les pages du site web, pour une période égale au double de la durée d'impossibilité d'accéder au système, et pour un minimum de 6 heures.

8. Calendrier

Annnonce de la Consultation (lors du XXII Congrès UIA à Istanbul)	3-7 Juillet 2005
Date limite pour la transmission de l'avis de concours aux Sections membres	30 Juillet 2005
Annnonce officielle de la Consultation au niveau mondial	1 ^{er} Février 2006
Date limite pour les détails des Sections membres et des Vice-Présidents	1 ^{er} Mars 2006

Site activé 6 Mars 2006	Date limite de réception des questions	13 Mars 2006
	Date limité d'envoi des réponse aux questions	20 Mars 2006
<hr/>		
Ouverture de la période d'ouverture, par les participants, de la procédure télématique pour les inscriptions et la transmission simultanée des documents		
		19 Avril 2006 – 16.00 GMT
<hr/>		
Fermeture de la période d'utilisation, par les participants, de la procédure télématique pour les inscriptions et la transmission simultanée des documents		
		27 Avril 2006 – 16.00 GMT
<hr/>		
Date limite de transmission au CNAPPC, par les juries nationaux, des codes d'identification des projets sélectionnés		
		12 Mai 2006 – 14.00 GMT
<hr/>		
Ouverture des termes pour la première phase de la selection internationale (on line –les premiers 20+20)		
		22 Mai 2006 – 12.00 GMT
<hr/>		
Fermeture des termes pour la première phase de la selection internationale (on line – les premiers 20+20)		
		5 Juin 2006 – 12.00 GMT
<hr/>		
Date limite pour l'adjudication au niveau international		Jun 2006
Vérification de l'éligibilité des lauréats		Jun 2006
Annonce de la liste finale (sur le site Web du Concours)		Jun 2006
<hr/>		
Présentation du catalogue sous forme électronique sur le site Web du Concours		
Présentation à la Biennale de Venise		

9. Anonymat

- 9.1 Aux deux niveaux, en premier lieu national, puis international, les travaux seront présentés et jugés anonymement.
- 9.2 Après les résultats des travaux des juries nationaux, l'anonymat des projets ne sera pas levé, mais sera conservé jusqu'à la fin de la sélection internationale et à l'issue de l'établissement de la liste finale.
- 9.3 Suite à l'annonce des lauréats, les noms de tous les participants pourront être révélés.

10. Langues du Concours

- 10.1 Les documents du concours peuvent être soumis dans la langue officielle de chaque pays, mais ils doivent être accompagnés d'une traduction de l'explication écrite (voir article 10), en français ou en anglais, pour la sélection internationale.

11. Documents à soumettre par les concurrents

- 11.1 Les projets, conçus en format libre, devront être transmis, suivant les procédures indiquées à l'art.7, et devront être présentés sur 3 panneaux en format UNI A3 (cm 29,70 x 42,00), mis en page selon les spécifications techniques qui seront publiées sur le site. Les panneaux 1 et 2 contiendront les éléments graphiques, et le panneau 3 le

texte (lorsque la langue maternelle est l'anglais ou le français, la moitié du panneau devra rester blanc).

11.2 Les panneaux des projets contiendront :

11.2.1 L'état actuel de l'espace ou du site choisi (présentation libre, croquis, photo) avec une explication écrite d'un maximum de 250 mots/1000 caractères.

11.2.2 L'idée proposée librement, plan(s), coupe(s), élévation(s), croquis, etc... avec une explication écrite d'un maximum de 250 mots/1000 caractères.

11.2.3 L'explication écrite (font : Verdana, 12pt) d'un maximum de 250 mots/1000 caractères pour chaque langue utilisée.

11.3 L'échelle des prestations est libre et sera fonction de l'ampleur du sujet traité.

11.4 Les propositions, sous peine l'exclusion, ne devront pas avoir fait l'objet d'une réalisation ou être en cours de réalisation.

11.5 Les projets ayant déjà reçu prix ou distinctions ne peuvent pas participer à ce Concours.

11.6 Les documents du projet doivent être fournis et transmis en format Adobe Acrobat PDF, selon les spécifications techniques qui seront publiées sur le site www.celebcities2.org.

12. Critères de jugement

12.1 Le jury jugera les travaux sur la base des critères suivants :

- la pertinence de la proposition par rapport à une problématique identifiée dans la ville
- l'originalité des idées proposées
- la contribution que la proposition apportera à l'amélioration des conditions de vie des populations
- le développement durable
- la création de liens sociaux
- la qualité architecturale de la proposition
- l'harmonisation de la proposition dans l'environnement culturel et naturel de la région et du site
- la faisabilité du projet.

13. Sélection nationale

13.1 Chaque Section Membre réunira un jury national pour effectuer la sélection nationale et enverra les noms par e-mail à : info@celebcities2.org ; uia@uia-architectes.org ; direzione.cna@awn.it.

13.2 Parmi les projets présentés, le jury national sélectionnera dans chacune des deux catégories (P et E):

- 3 projets si les propositions présentées sont au minimum de 20;
- 4 projets si les propositions présentées sont au minimum de 30;

- 5 projets si les propositions présentées sont au minimum de 40;
- 6 projets si les propositions présentées sont supérieures à 40.

13.3 Parmi les projets présentés, plusieurs pourront concerner la même ville.

14. Groupes spéciaux

14.1 Pour chacune des deux catégories P et E, il y aura la possibilité de constituer des groupes spéciaux. Ces groupes réuniront des Architectes et des Etudiants qui font partie de Sections membres qui ne participent pas à la consultation, soit pour des raisons techniques, soit pour d'autres raisons.

14.2 Leurs projets seront jugés au niveau régional par un jury spécial, constitué par le Vice-Président de l'UIA pour chaque Région et par deux autres membres choisis par le Vice-Président.

14.3 Parmi les projets présentés, chaque jury régional sélectionnera pour chacune des deux catégories (P et E):

- 3 projets si les propositions présentées sont au minimum de 20;
- 4 projets si les propositions présentées sont au minimum de 30;
- 5 projets si les propositions présentées sont au minimum de 40;
- 6 projets si les propositions présentées sont supérieures à 40.

15. Sélection internationale

15.1 Les codes d'identification concernant les projets sélectionnés par les juries nationaux et par les juries régionaux seront envoyés au CNAPPC, qui les transmettra au Web Master (voir art. 18) pour l'insertion dans la base de données.

15.1.1 Les Sections membres UIA devront transmettre au CNAPPC les codes d'identification décrits à l'article 7.7, concernant les projets sélectionnés dans leur pays pour participer à la sélection internationale (conformément au nombre autorisé indiqué dans l'article 13.2). Ces codes devront parvenir au CNAPPC au plus tard le 12 Mai 2006 – 14.00 GMT.

15.1.2 Les Vice-Présidents des Régions transmettront au CNAPPC les codes d'identification décrits à l'article 7.7, concernant les groupes spéciaux décrits à l'article 14. Ces codes devront parvenir au CNAPPC au plus tard le 12 Mai 2006 – 14.00 GMT.

15.2 Dans une première phase, chaque membre du Jury International exprimera son propre jugement sur chacun des projets sélectionnés par les juries nationaux, en utilisant exclusivement le système télématique, et ceci à partir du lieu qu'il aura choisi, mais au plus tard le 5 Juin 2006 – 12.00 GMT.

15.3 Sur la base des résultats des jugements online, le système télématique fera automatiquement la somme des points obtenus par chaque projet et établira la liste des 4 projets ayant obtenu le plus de votes dans les 5 régions UIA ainsi que dans chaque catégorie (P + E), soit un total de 40 projets.

15.4 Dans une deuxième phase, le Jury International, en séance plénière, établira la liste finale, en Juin 2006.

15.4.1 Le Jury International établira la liste finale des meilleurs projets classés dans chaque région et dans chaque catégorie et déterminera le lauréat de chaque catégorie.

16. Juries nationaux

16.1 Les deux catégories, "professionnels" et "étudiants" du concours national seront

jugées séparément et anonymement par un jury désigné par la Section membre. Ce jury, mentionné à l'article 13.1, devra être composé par un nombre impair de membres, avec un minimum de trois. Il est recommandé que des maires et des architectes de renom soient intégrés dans ces juries. Les juries sélectionneront, dans chaque catégorie, un nombre de projets selon les indications de l'article 13.2 ; ces projets participeront à une sélection au niveau international.

16.2 Les juries régionaux spéciaux, composés selon les indications de l'article 14.2 jugeront les projets des groupes spéciaux.

17. Jury International

17.1 Le Jury International sera composé comme suit:

- **Gaétan Siew, Ile Maurice**
- **Jaime Lerner, Brésil**
- **Jordi Farrando, Espagne**
- **Donald Hackl , USA**
- **Louise Cox, Australie**
- **Martin Drahovsky, Slovaquie**
- **Giancarlo Ius, Italie**
- **Mauricio Rivero Borrell, Mexique**
- **Seif Al Naga, Egypte**
- **Wolf Tochtermann , Allemagne**
- **Tarek Naga, Egypte**

17.2 Le Jury International, dans un premier temps, exprimera pour chaque projet un vote de 1 (un) à 10 (dix). Les projets seront classés comme indiqué dans l'article 15.3, avec un total de 20 projets (P) + 20 projets (S).

17.3 A la fin de la première phase des travaux du Jury International, le système télématique fera automatiquement la somme des points obtenus par chaque projet et établira la liste destinée à la deuxième phase du jugement.

17.4 Parmi les projets sélectionnés dans la première phase, le Jury International, exprimera, dans une deuxième phase de ses travaux, et en séance plénière, le classement final comme indiqué à l'article 15.4.1.

18. Secrétariat Technique

- 18.1 L'activité de Secrétariat technique pour la gestion des procédures informatiques des projets sera effectuée sous la direction de Mario Caruso, qui agira en qualité de Web Master et pourra compter sur un personnel spécialisé pour la réalisation des activités nécessaires au fonctionnement correct des juries.
- 18.2 Le Web Master répondra de son activité directement au Président du Jury International, qui sera responsable du contrôle, de la vérification et de la coordination des activités du Concours.
- 18.3 Après l'expiration de la date limite d'inscription et de transmission des projets, le Secrétariat technique, veillera à:
- 18.3.1 Mettre à disposition de chaque Section membre, sous forme électronique protégée, les projets les concernant ;
- 18.3.2 Mettre à disposition des Vice-Présidents de l'UIA, sous forme électronique protégée, les projets des groupes spéciaux mentionnés à l'article 14.

19. Comité de garantie

19.1 Afin de superviser la régularité des opérations et le respect des conditions prévues pour garantir l'anonymat,

un Comité de Garantie sera créé. Il sera constitué par:

- Jordi Farrando, Secrétaire général de l'UIA
- Wolf Tochtermann, Directeur de la Commission des concours internationaux
- Jean-François Quelderie, Membre du Conseil UIA.

19.2 Le Comité de Garantie aura les fonctions suivantes :

19.2.1 Vérifier le respect des modalités et des temps de transmission des projets selon les dispositions contenues dans l'avis de concours et signaler au Président du Jury International les cas éventuels considérés comme susceptibles d'être exclus ;

19.2.2 Vérifier que les procédures qui garantissent l'anonymat des éléments du projet, sont correctement appliquées et que les procédures indiquées dans cet avis de concours sont également respectées.

20. Prix

20.1 Le Jury International sélectionnera 20 projets pour la catégorie des professionnels et 20 projets pour la catégorie des étudiants.

20.2 Le montant total des prix est égal à 20.000 euro minimum.

20.3 Sur la base des résultats du Jury International, un Grand Prix de 5.000 euro par catégorie sera attribué (soit 2 grands prix de 5.000 euro chacun) pour les meilleurs projets du classement final.

20.4 Sur la base des résultats du Jury International pour chaque Région et pour chaque catégorie (Professionnels et Etudiants), un prix de 1.000 euro (soit 10 prix de 1.000 euro

chacun) sera attribué aux meilleurs projets de chaque région; dans le cas où un (ou plusieurs) des meilleurs projets aurait déjà reçu un grand prix de 5.000 euro, le prix de 1.000 euro serait attribué au projet classé deuxième dans la même région et dans la même catégorie.

20.5 Un représentant de chaque équipe lauréate sera exonéré des droits d'inscription au Congrès Mondial de l'UIA à Turin en 2008.

20.6 Quatorze jours après la sélection finale par le Jury international, les noms des lauréats seront placés sur le site web du concours.

20.7 Un catalogue de tous les projets soumis sera disponible sur le site web www.celebcities2.org à partir du 21ème jour suivant l'annonce des lauréats.

21. Droits d'auteur et renvois des projets

21.1 Les auteurs des projets conserveront l'entière propriété artistique de leurs projets.

Les promoteurs auront le droit de publier des photos des projets ainsi que le/les nom (s) de/des auteur (s) sans qu'aucune rémunération ne leur soit dûe, et ceci quelles que soient les circonstances.

21.2 Les projets ne seront pas renvoyés aux participants.

22. Acceptation des conditions de participation

22.1 Au moment de l'inscription et de la transmission des éléments du projet, les concurrents acceptent, sans condition, toutes les dispositions et les clauses de cet avis de concours et des documents techniques spécifiques joints.

22.2 Les concurrents acceptent aussi, sans réserve ou possibilité de contestation, les jugements exprimés par les juries et les décisions sans appel du Comité de garantie et du Secrétariat technique.